

Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !

Quelques informations pour mieux comprendre votre première facture



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Combien de factures vais-je recevoir ?

Les services eau potable et assainissement collectif sont **gérés séparément**, vous recevrez donc deux factures pour l'eau potable & deux factures pour l'assainissement collectif.

Chaque service édite **2 factures par an** :

- Une facture estimative (premier semestre)
- Une facture réelle, basée sur le relevé de compteur (deuxième semestre).

Comment payer ma facture ?

Tous les moyens de paiement sont possibles et sont **précisés au dos** de votre facture :

- TIP SEPA
- Virement bancaire
- Chèque
- Paiement en ligne via PayFiP
- Paiement par QR code (en espèces ou carte bancaire chez un buraliste agréé)
- **Prélèvement automatique** (envoyez simplement votre RIB par courrier ou mail pour mettre en place le mandat de prélèvement).

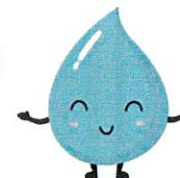
Besoin d'aide ou d'informations ?

 **Par mail :**

- eau potable : eaupotable@cc-portesdevassiviere.fr
- assainissement collectif : assainissementcollectif@cc-portesvassiviere.fr

 **Par courrier :** Communauté de communes des Portes de Vassivière – 5 rue de la Liberté – 87120 Eymoutiers.

**La mensualisation
sera disponible
à partir de 2026 !**



Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !

Comment lire ma facture ?

Zoom sur la partie détaillée de la facture (verso)



1

Facture estimative n° 2025-ES2 / 280 du 08/09/2025

Point de consommation	N° série compteur	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
3816869	3816869	08/09/2025	196			201	5
Consommation totale estimée							5

Consommation facturée (m3) 5

Détail de votre facture

Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	4 T.V.A.	Montant TTC
---------	----------	-------	---------------	------------	----------	-------------

Distribution de l'eau

2 Abonnement Eau	2025	6 mois	50,00000	25,00	1,38 (5.5%)	26,38
Consommation eau potable	2025	5 m3	1,20000	6,00	0,33 (5.5%)	6,33

Organismes publics

3 Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	2025	5 m3	0,03310	0,17	0,01 (5.5%)	0,18
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	2025	5 m3	0,02000	0,10	0,01 (5.5%)	0,11
Redevance consommation d'eau potable (agence de l'eau)	2025	5 m3	0,33000	1,65	0,09 (5.5%)	1,74

Total de votre facture	32,92	1,82	34,74
Montant total à payer	32,92	1,82	34,74

1 Rappel des références de la facture : type // numéro // date

2 Redevances fixées en Conseil Communautaire : les montants diffèrent selon les communes. L'harmonisation des tarifs est obligatoire, elle est prévue sur une période de 5 ans.

3 Redevances perçues et reversées à l'Agence de l'Eau : elles contribuent à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité et à la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

4 La TVA est obligatoire depuis le 1er janvier 2025 (+ de 5000 habitants).

Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !

Description des tarifs appliqués en 2025

Les montants diffèrent selon les communes. L'harmonisation des tarifs est obligatoire, elle est prévue sur une période de 5 ans.



- **Eau potable** **Rappel : La TVA à 5,5% s'applique sur tous les tarifs de l'eau potable.**

Communes	Part fixe en €	Part variable au €/m3
Augne	60,00 €	1,17 €
Beaumont-du-Lac	76,00 €	1,15 €
Bujaleuf	60,00 €	1,27 €
Cheissoux	60,00 €	1,36 €
Doms	55,00 €	1,20 €
Eymoutiers	50,00 €	1,20 €
Nedde	65,00 €	1,33 €
Peyrat-le-Château	60,00 €	1,36 €
Rempnat	54,00 €	1,03 €
Saint-Julien-le-Petit	60,00 €	1,30 €
Saint-Amand-le-Petit	72,00 €	1,10 €
Sainte-Anne-Saint-Priest	53,00 €	1,36 €

L'Agence de l'eau applique également **3 redevances sur l'eau potable** :

- *prélèvement sur la ressource en eau* : **0,0331 €/m3**
- *performance des réseaux d'eau potable* : **0,02 €/m3**
- *consommation d'eau potable* : **0,33 €/m3**.

**La part fixe
c'est l'abonnement
au service à l'année**



- **Assainissement collectif**

Communes	Part fixe en €	Part variable en €/m3
Beaumont-du-Lac	74.00 €	1.80 €
Bujaleuf	42.50 €	1.84 €
Doms	42.50 €	1.05 €
Eymoutiers	42.50 €	1.80 €
Nedde	54.00 €	1.91 €
Peyrat-le-Château	42.50 €	1.80 €
Saint-Julien-le-Petit	42.50 €	1.43 €

L'Agence de l'eau applique **1 redevance sur l'assainissement collectif** :

- *performance des systèmes d'assainissement collectif* : **0,084 €/m3**.